



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA LOZERE

Mende, le 11 juin 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN SÉISME ET NOUVEAU ZONAGE SISMIQUE

Le zonage sismique actuellement en vigueur en France est issu du décret du 14 mai 1991. Il définit un découpage cantonal, comprenant 5 types de zones (0, Ia, Ib, II et III) basées sur une approche déterministe, auxquels sont associées les règles parasismiques « PS 92 » encore en vigueur à ce jour. **La Lozère était classée en zone de sismicité 0 (sismicité négligeable mais non nulle).**

Le « plan séisme » (plan interministériel s'échelonnant de 2005 à 2010) a vocation à être animé localement par les préfetures et les directions départementales de l'équipement (DDE). Il est articulé autour de quatre chantiers :

- améliorer la connaissance de l'aléa, du risque et de l'information sur celui-ci,
- améliorer la prise en compte du risque sismique dans les constructions,
- concerter, coopérer et communiquer,
- contribuer à la prévention du risque de tsunami (ne concerne pas la Lozère).

Le « **Plan Séisme** » est à l'origine en 2005 de l'établissement de la nouvelle carte nationale d'aléa sismique, réalisée à l'échelle des communes, et non plus des cantons, et basée cette fois sur une approche probabiliste définissant 5 types de zones d'aléas allant de « très faible » à « fort »

Ce nouveau zonage fait apparaître l'ensemble des communes de Lozère au même niveau d'aléa « Faible » définissant néanmoins un aléa possible supérieur au classement en zone de sismicité 0 déterminé pour la Lozère en 1991.

A partir de la carte d'aléa de 2005, un nouveau zonage sismique et une nouvelle réglementation « Eurocodes 8 » (EC 8), seront instaurés par un décret attendu prochainement. Actuellement et jusqu'à la fin de la période de recouvrement qui sera fixée par le décret à venir, la norme de 1991 reste en vigueur.

Dans l'attente de la parution du nouveau décret, la présente plaquette a pour objet de fournir des éléments d'information sur le risque sismique et de porter à connaissance la nouvelle carte d'aléa sismique de la France.

Les maires seront destinataires des plaquettes et d'informations complémentaires pour relayer l'information auprès de la population. Ces informations complémentaires seront mises en ligne sur le site Internet de la Préfecture et de la DDE.

PREFECTURE DE LA LOZERE- CONFERENCE DE PRESSE DU 11 JUIN 2009

Contact presse : Nicole MAURIN- Bureau de la communication interministérielle-Tél. : 04-66-49-60-33 ou 06-74-57-49-65

Mél. nicole.maurin@lozere.pref.gouv.fr Site Internet www.lozere.gouv.fr